

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1757

Artikel: Le PDC, l'arbitre au pied du mur : le parti du centre large peut mettre Christoph Blocher en échec : mais veut-il payer ce prix pour reconquérir un second siège au Conseil fédéral?

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le PDC, l'arbitre au pied du mur

Le parti du centre large peut mettre Christoph Blocher en échec. Mais veut-il payer ce prix pour reconquérir un second siège au Conseil fédéral?

Yvette Jaggi (26 novembre 2007)

Le 21 octobre, la progression de l'UDC fut spectaculaire, alarmante. Ces trois derniers dimanches, la correction fut sévère, particulièrement dans les cantons de Vaud et de Saint-Gall et, tout un symbole, à Zurich, berceau et toujours fief du parti de Christoph Blocher – qui peine traditionnellement dans les élections au système majoritaire. Le 12 décembre prochain, jour de la septuple élection au Conseil fédéral, qui prend de plus en plus les allures d'un "troisième tour", que fera l'Assemblée fédérale? Ses membres voudront-ils à leur tour corriger soit le verdict des urnes qui les a fait grands électeurs en 2007, soit l'éviction-surprise de Ruth Metzler le 10 décembre 2003?

Arithmétiquement, on le sait, la réélection de Christoph Blocher n'est pas acquise d'avance. Tout dépend du vote des démocrates-chrétiens. Sorti renforcé des dernières élections et des négociations-fusions subséquentes, le groupe PDC, qui se présente comme le centre large, est particulièrement sollicité. Lui qui aime tant jouer les arbitres sans préférences devra faire,

dans les quinze jours à venir, ce qui lui répugne le plus: se positionner catégoriquement. Deux options possibles: ou bien le PDC part, avec de bonnes chances de succès, à la reconquête du portefeuille perdu il y a quatre ans en lançant Urs Schwaller, qui pourrait rallier une majorité et au profit de qui Luc Recordon retirerait sa candidature de combat. Ou bien il renonce à contrer la réélection de Christoph Blocher et passera pour le faux centre qui vote en réalité pour la droite nationaliste. Joli dilemme en perspective d'où même une souplesse proverbiale ne permettra pas au PDC de se tirer sans dégâts.

Des dégâts, la conseillère nationale démocrate-chrétienne Lucrezia Meier Schatz en a déjà causé, en partie malgré elle, de très graves, qui lui ont valu de perdre pratiquement tout soutien de la part de son parti. La croisade qu'elle a lancée en sa qualité de présidente de l'une des sous-commissions de la Commission de gestion s'avère sans objet. Par la voix de sa présidente socialiste Micheline Calmy-Rey, le

Conseil fédéral s'apprête à donner raison à Christoph Blocher dans l'affaire du renvoi de l'ancien procureur Valentin Roschacher.

Par-delà l'anecdote au demeurant significative, reste l'essentiel, la véritable échéance dont personne ne semble résolument s'occuper: la prochaine législature. Les partis gouvernementaux s'avèrent incapables de s'entendre, avec et même sans l'UDC, sur un programme minimum de réformes et projets indispensables. Du coup, les débats s'annoncent aléatoires et interminables au Conseil national, en revanche nettement plus modérés et prometteurs au Conseil des Etats, où les élus de l'UDC ne représentent qu'un cinquième de la majorité bourgeoise (sept députés sur 35).

Comme si la Suisse pouvait se permettre de prolonger cette situation: un parlement où une partie de la classe politique se discrédite et un gouvernement où la coexistence d'individualités tient lieu de concordance.